

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le 03 MAR 2010

N° 2010/3362/DIR EN.

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

à

liste jointe

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu participer au « comité de pilotage des projets d'aménagement de la Seine entre Nogent sur Seine et Bray sur Seine dans le secteur de la Bassée » qui s'est tenu à Provins le 29 janvier dernier. Je vous en remercie.

Vous en trouverez ci-joint le compte-rendu. (Les pièces jointes annexées au compte-rendu vous seront transmises par courrier électronique).

Comme nous en avons convenu, la réunion du prochain comité aura lieu en juin sur les lieux des aménagements projetés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Daniel CANEPA



Liste des participants

Nom-Prénom	Fonction	Organisme
SATIAT Dominique	Conseiller Général	Conseil Général 77
SAVRY Joël	Président	PIE VERTE BIO 77
DUPART Yvon	Président	F. Associations de Protection de la Vallée de la Seine
BRUNEAU Bernard	Administrateur	Nature Environnement 77
SARTEAU Léopold	Président	FDPPMA 77
DERMY Jocelyn	Président Région Bassin Parisien	CNBA
DIMOPOULOS Nathalie	Chef du service urbanisme, aménagement du territoire	Conseil Général 77
VALANDRO Philippe	Responsable antenne arrondissement Nogent	CCI Troyes et Aube
DUFLOT Marie-Paule	Présidente	Nature Environnement 77
DRAULT Patrick	Vice-Président	Communauté Communes du Montois
CHEVRON Benoît	Président	FDC 77
MULLOT Bruno	Directeur	FDC 77
DEY Jean	Vice-président	Conseil Général 77
MATHIEU Pierre	Vice-président	Conseil Régional Champagne-Ardenne
FADIN Hugues	Maire-Adjoint	Ville de Nogent sur Seine
GAVELLE Philippe	Président et vice président	Association des chasseurs de gibier d'eau 77 et AAPPMA le Barbillon
AUGÉ Arnaud	Technicien	FDC 77
JUILLET Nicolas	Membre du Bureau	Chambre agriculture 10
NEESER Thierry	Maire-adjoint	Ville de Nogent sur Seine
COCHET Guy	Représentant	Nature Environnement 77
LEVEQUE Philippe	Vice-Président	Communauté de Communes des deux fleuves
VITTE Pierre	Vice-Président	CCI 77
PETIT Jean-Pierre	Président	AGRENABA
RIVIERE Magalie	Conservatrice	Réserve naturelle la Bassée, AGRENABA
GROSJEAN Anne-Marie	Présidente	Association Nature du Nogentais
GENESTE Guillaume	Chargé de mission	Association Nature du Nogentais
POIRIER Gérard	Vice-Président chargé de l'environnement	Communauté de Communes de la Bassée

BARON Thierry	Sous-préfet de l'arrondissement de Provins	Sous- préfecture Provins
BANDERIER Jacques	Directeur Adjoint	DDT Aube
ROUYER Christian	Préfet de département	Préfecture de l'Aube
GUILLOT Michel	Préfet de département	Préfecture de Seine et Marne
BODDAERT François	Chargé de mission	Préfecture de Région IDF
LUCAT Erick	Directeur mission	EGIS CONSEIL
MOULINE Jean-Jacques	Sous-Préfet de l'arrondissement de Nogent sur Seine	Sous-Préfecture de Nogent sur Seine
JACOB Christian	Député et Maire de Provins	Mairie de Provins
CANEPA Daniel	Préfet de région	Préfecture de la Région IDF
PUYSSCHAERT Jean-Claude	Directeur Régional	Direction Régionale Equipement IDF
VERDEAUX Pierre	Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et Forêts	
HUBERT Louis	Directeur et Délégué de bassin	DIREN IDF
ADNOT Michel	Adjoint au délégué de bassin	DIREN IDF
MAILLARD Jean-Baptiste	Directeur Délégué	Service Navigation de la Seine VNF/DIRBS
BERBAIN Antoine	Chef service technique de la voie d'eau	VNF/DIRBS
GIRARDOT Pascal	Directeur Général Adjoint	VNF
DURAND Pierre-Yves	Directeur des services techniques	IIBRBS
ANCELIN Gérard	Vice-Président CG, Maire de Nogent sur Seine, Président CC du Nogentais	Conseil Général 10
CHARLE Anne-Marie	Présidente	Communauté de Communes de la Bassée
LACAUX Xavier	Président UNICEM IDF	UNICEM
TOUX Lucien		UNICEM
HEMEM Jean-Michel	Président	Association développement trafic fluvial Seine
FOUILLEUX Georges	Chargé de mission	DRIAAF
DUCROUX Sylvain	Directeur d'agence par intérim	ONF, agence de Fontainebleau
LAMARCHE Stanislas	Chef du service départemental	ONEMA

MAHUZIER Sylvain	Directeur	ANVL
NAUDET Gilles	Vice-Président	ANVL
MAHÉ Caroline	Chef du pôle eau	DDEA 77
JORIS François	Service Territorial Est (Provins-Couloumiers)	DDEA 77
PIGAL Michel	Service Territorial Est Provins	DDEA 77
BILLAN Pierrick	Stagiaire ENA	Préfecture de la Région Ile de France
HELLOT Régis	Ingénieur en chef	SETEC
FAVIER Pascal	Subdivisionnaire de Nogent sur Seine	SNS – VNF Subdivision de Nogent
DEFOUR Jérôme	Directeur régional	EGIS Eau, Direction France Nord
MARC Marcel	Chef de projet AMO VNF	EGIS EAU
AIRAUD Benjamin	Chargé de mission petite seine	VNF
PITTION Julien	Chef de projet	DREIF
AUBIN Samuel	Directeur de projet	TASSILI, groupement EGIS

Compte-rendu du Comité de Pilotage
des projets d'aménagement de la Seine
entre Nogent sur Seine et Bray sur Seine dans le secteur de la Bassée.

Réunion du 29 janvier 2010

Liste des présents jointe en annexe.

Monsieur Christian Jacob accueille les participants en rappelant l'attachement des élus de la région de Bray et Nogent au projet de canal à grand gabarit. C'est un projet de développement économique attendu, qui permettra aussi de réduire les émissions de CO₂ du transport. Le débat public est programmé dans la loi Grenelle en 2011. Une réunion d'information s'est déjà tenue localement en octobre dernier à Bray pour présenter le projet, en même temps que le projet de l'IIBRBS car le projet de canal doit être harmonisé avec celui de l'Institution.

Monsieur le Préfet de la Région Ile de France introduit la réunion, en rappelant les enjeux très forts du territoire de La Bassée:

- Transport et inondation,
- Granulats, avec le plus grand gisement de granulats alluvionnaires encore existant à proximité de la métropole parisienne,
- Nature : c'est une zone humide remarquable et répertoriée dans tous les inventaires d'espèces (Znieff ou Zico). Une partie est classée en réserve naturelle,
- Eau potable : La Seine et sa nappe alluviale à cet endroit, parce que l'eau y est en abondance et en qualité, représente une des rares alternatives crédibles à l'exploitation déjà excessive de la nappe du Champigny sur le plateau de la Brie qui domine la Seine au nord. Cette nappe fournit non seulement une bonne part de l'eau consommée en Seine et Marne, mais aussi dans la zone centrale de l'Ile de France.

Ces enjeux imposent des choix qui peuvent être contradictoires.

Dans le passé, les aménagements réalisés ont privilégié certaines de ces dimensions en reléguant les autres au second rang : Sur les 40 km qui séparent Bray de Nogent, la moitié est désormais une succession de plans d'eau au milieu desquels coule une rivière enchâssée la plupart du temps dans son lit mineur. Le milieu est fortement perturbé : les prairies humides, frayères à brochet - espèce désormais menacée -, ne sont plus soumises au balancement des eaux ; la plaine inondable ne joue plus son rôle d'expansion de crue ce qui augmente l'amplitude de l'onde de crue ; les berges sont fragilisées notamment par le trafic.

Parallèlement, les ressources en granulats ont pu être mobilisées, participant à faire de l'Ile de France la région qui concentre 30 % du PIB national, mais ces ressources ne sont pas inépuisables et le canal de la Haute Seine permet un transport des pondéreux efficace entre la plaine de Champagne et le centre économique du bassin.

Riche de cette expérience, comment devons nous intervenir sur La Bassée aujourd'hui ?

Il ne peut y avoir de solution déséquilibrée entre ces différents enjeux : il n'y a qu'une seule eau qui coule dans cette vallée, « patrimoine commun » comme nous le rappelle le code de

l'environnement (loi sur l'eau de 1992). Préserver les qualités de ce site remarquable est un impératif :

- d'un point de vue économique bien sûr : en consommant des zones humides nous avons supprimé des zones d'expansion de crue et rendu les vallées habitées plus vulnérables. Nous avons aussi soustrait au cycle de l'eau le transit dans ces filtres naturels, rendant de ce fait le fleuve moins robuste aux pollutions. De ce point de vue de la qualité de l'eau, des impacts qu'isolément nous avons considérés comme supportables ne le sont plus quand on les multiplie : Un projet qui consomme notre patrimoine naturel renchérit le coût d'autres activités économiques.
- d'un point de vue des milieux naturels : plus d'activités, c'est plus de pression sur le milieu. Pourtant, une bonne partie de ces activités impose aussi un milieu aux qualités préservées.
- Finalement, ces deux points de vue convergent : Il n'y a pas toujours opposition entre la préservation des milieux naturels et nos intérêts économiques. Ils sont parfois liés. Les exemples précédents l'ont montré.

Plus généralement, si La Bassée a toujours tant de valeur à nos yeux, c'est parce qu'elle conserve une grande richesse, de ressource, de milieux naturels ou de possibilités de développement économique.

C'est sur la base de ce constat que Madame la Ministre Chantal Jouanno a installé ce comité de pilotage le 9 avril 2009, chargé de « coordonner et de suivre l'ensemble des démarches d'aménagement et de protection de la plaine de la Bassée ... » (*tel que stipule l'article 1 de l'arrêté créant le comité*).

Cette coordination s'impose dès la conception des projets, puisqu'ils ont une portée interrégionale : ils ont des impacts croisés qui ne peuvent être évalués indépendamment l'un de l'autre. Le comité de pilotage examinera comment les travaux des maîtres d'ouvrages sont organisés pour répondre à ce besoin.

Les travaux de conception doivent s'appuyer sur la logique de tout projet de développement durable, plaçant le point de décision à l'équilibre entre l'intérêt économique, social et environnemental, évalués à long terme et à l'échelle géographique d'impact réel des projets. C'est pour éclairer ces diverses dimensions que chaque acteur du territoire est invité à présenter ce que sont, pour lui, les enjeux de la Bassée.

Point sur les travaux :

Pierre Verdeaux présente les travaux de coordination du comité technique (cf. pièce jointe).

Jean-Baptiste Maillard et Antoine Berbain présentent l'avancement des travaux de VNF. (cf. pièce jointe).

Pierre-Yves Durand présente l'avancement des travaux de l'IIBRBS (cf. pièce jointe).

Les premières questions portent sur la nature et l'organisation du débat public :

La Commission du débat public est indépendante ; elle établit un rapport à l'issue de la phase de débat. Le débat a lieu sur l'opportunité de la réalisation du projet ; certains projets en France ne sont pas allés plus loin que le stade du débat public, compte tenu des observations retenues.

Exposé des enjeux du territoire :

Léopold Sarteau, président de la fédération des associations de pêche et des milieux aquatiques 77, souligne la très grande richesse écologique de cette région, qui est la dernière et la plus avale des zones naturelles de la vallée de la Seine. C'est la dernière zone de

reproduction importante du brochet. Les aménagements destinés à limiter les impacts négatifs de la canalisation de la Seine en aval de Bray n'ont pas été réalisés, par exemple sur la Grande Bosse qui n'est plus qu'un bras mort. Il n'est donc resté que les impacts négatifs qui sont faciles à constater. Pas d'a priori pour les projets à venir, mais cependant de fortes interrogations compte tenu de l'expérience précédente. La fédération de pêche propose de mettre son expertise à disposition des porteurs de projet à leur demande.

Benoît Chevron, président de la fédération des chasseurs 77, ajoute que c'est une zone riche en anatidés. Cependant, de nombreux bras morts sont coupés de toute circulation hydraulique et n'ont plus d'intérêt pour la faune. Il serait dommage de faire la même chose dans la zone Bray-Nogent que ce qui a été fait à l'aval. Comment réduit-on les dommages à minima et au besoin, quelles mesures compensatoires met-on en œuvre ?

Jean Dey, vice président du Conseil Général 77 relève qu'il n'y a pas de développement sans préserver la qualité des milieux. Les projets de développement touristique pour cette zone, auxquels le Conseil Général est attaché, ne pourront voir le jour que si la qualité des milieux est préservée, facteur d'attractivité. L'intérêt économique des projets est donc établi dans un premier temps et cela pas seulement en ne regardant que les projets eux-mêmes mais globalement.

Gérard Ancelin, maire de Nogent sur Seine, représentant le président du conseil général de l'Aube, rappelle que cette ville est à l'extrême amont de la Seine navigable, dans la zone d'activité du port du Havre et, demain, du canal Seine Nord. C'est un positionnement stratégique pour la Champagne Ardenne qui ne dispose que de deux plate-formes multimodales : Givet et Nogent. A Nogent sur Seine, le port de rive gauche, faute de capacité suffisante, sert désormais uniquement aux activités du groupe Soufflet qui sont en augmentation avec l'installation d'une malterie générant un flux de 10.000 conteneurs par an (aucun il y en a encore 7 ans). Il faut donc un nouveau port en rive droite sur 15 hectares, qui est aux trois-quarts terminé, également accessible par la route et le fer. Les entreprises du nogentais – secteur agricole et papeterie - l'attendent, comme d'autres acteurs économiques de Troyes (textile et industrie pour l'automobile) ; or le canal de Beaulieu est déjà saturé.

Anne-Marie Charles, présidente de la communauté de communes de la Bassée, est satisfaite de voir les deux projets suivis en même temps. Le projet de grand gabarit est une opportunité pour le territoire et pour Bray sur Seine dont le port de 15ha est saturé. Une extension est possible en amont sur 20ha supplémentaires. Mais attention à l'environnement du site et au tourisme. La question de l'intégration paysagère des digues projetées par l'IIBRBS est importante. La question de la propriété est un point faible de ce projet ; puisqu'il crée une sorte de servitude d'inondation, il devrait prévoir des compensations adaptées.

Jean-François Dalaise, président du comité des armateurs fluviaux, relève que le projet de grand gabarit est attendu depuis 1981. Le développement du transport fluvial permet un gain de compétitivité du territoire et améliore son attractivité. La performance économique du transport fluvial est liée à la capacité d'emport. Aujourd'hui, aucun projet de canal ne se réalise en dessous du gabarit Va. Le maillage du réseaux est également très important. Actuellement, la grande écluse du Vezoult ne sert à rien puisque la capacité de circulation est réduite en amont et quand la petite Seine sera à grand gabarit, il faudra améliorer la capacité de circulation dans Paris.

Dominique Satiat, conseiller général 77, alerte sur ce qui s'est passé dans les années 80 où les oppositions aux aménagements de la Seine n'ont pas permis d'aller au delà de Bray. L'opération de l'IIBRBS doit être donnant-donnant pour les communes dont certaines seront lourdement impactées sans compensation prévue. Le projet de grand gabarit est positif, mais le projet de casiers ne comporte que des contraintes.

Jean Michel Henry, groupe Soufflet, mentionne les travaux de réfection à réaliser par ailleurs pour rendre le canal pleinement utilisable. Le groupe Soufflet pourrait faire passer 700.000 t de marchandise par la voie fluviale, si la capacité le permettait. Aujourd'hui, 400.000 t est le maximum possible. Le fer n'est pas une alternative tant que la zone parisienne restera saturée. Il y a bien un projet de rocade ferroviaire pour contourner Paris, mais pour quelle échéance ? Du coup, actuellement, ce qui ne part pas par la voie d'eau est transporté par la route. Pourtant, « on ne règlera pas le problème du CO₂ au détriment de l'eau et des milieux » d'après l'Agence de l'eau citée par Jean-Michel Henry. Les pays du nord parviennent semble-t-il à concilier ces préoccupations, nous devrions donc y parvenir également.

Magalie Rivière, conservatrice de la réserve naturelle de la Bassée rappelle le rôle de la réserve : Préserver ce milieu, mais cet objectif n'est pas indépendant des projets qui se développent dans la zone. En effet, il faut maintenir un régime hydraulique naturel avec les débordement que le fleuve connaît à cet endroit et préserver la qualité de l'eau. Sur le principe, elle n'est pas opposée au projet de canal pour peu qu'il n'engendre pas de dégradation du milieu : une réserve naturelle n'est pas la mise sous cloche mais son objet même est de veiller à la préservation du milieu.

Gilles Naudet, vice président de l'association des naturalistes de la vallée du Loing, se déclare attentif au déroulement des projets, suite à la mauvaise expérience de l'aménagement de la Seine en aval de Bray. Les casiers de ralentissement dynamique de crue lui semblent être un projet curieux.

Jean Dey, vice président du Conseil Général 77 souligne l'enjeu majeur pour la Seine et Marne de la ressource en eau potable dans la zone de La Bassée, de même que la richesse en biodiversité. Ces qualités sont mises en avant dans le projet de développement touristique, qui est aujourd'hui communicable. Une bonne coordination avec le projet de l'IIBRBS est nécessaire.

Jocelyn Dermay, chambre nationale de la batellerie, attend depuis 20 ans la mise à grand gabarit de la petite Seine, où l'on ne peut passer avec des convois de 105 mètres que dans des conditions très dégradées et avec dérogation.

Xavier Lascaux, union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, relève que les granulats représentent 80 % du trafic. Le projet de l'IIBRBS n'est pas sans impact sur l'activité d'extraction de matériaux.

Le préfet de région note deux points particuliers auxquels les maîtres d'ouvrage devront être attentifs : les conséquences sur la propriété des terrains dans l'emprise du projet IIBRBS et le respect des engagements d'accompagnement pris par VNF.

En réponse, Jean-Baptiste Maillard (VNF) reprend la démarche présentée précédemment : analyser les impacts, les minimiser et s'il en reste, rechercher des compensations. Pour que

cette démarche fonctionne, il faut communiquer les résultats des travaux à tous les stades du projet.

La boucle de la Grande Bosse sera reconnectée à la Seine dans un projet commun avec l'IIBRBS ; le conseil général et la Diren seront conviés à participer à la conception de ce projet.

La demande en transport – céréales, granulats, conteneurs – fait bien sûr l'objet d'études de marché. Les données qui ont été apportées dans les discussions sont aussi intégrées dans l'évaluation économique. Enfin, il y a bien également un programme de fiabilisation de la navigation fluviale sur la Seine Amont, parallèlement au projet de canal.

Pierre-Yves Durand, pour l'IIBRBS rappelle quelques chiffres clés du projet de casiers : l'emprise des digues est de 200 ha, pour 2500 ha inondés soit des proportions relatives de 8 et 92 %. Sur les 2500 ha, les activités ne sont pas supprimées, car l'inondation reste limitée à 2 à 3 semaines tous les 5 ans. Certains outils, en revanche, peuvent être déplacés (matériel de carrière, huttes de chasse etc.). Les territoires ne sont pas gelés. Les textes prévoient par ailleurs une indemnité de sur-inondation, dont l'application méritera examen plus approfondi. Une valorisation paysagère des digues est prévue.

Jean-Claude Ruyschaert, Préfet, Directeur Régional de l'Équipement d'Ile de France, résume les enjeux multiples précédemment énumérés, qui sont aussi les dimensions formant enjeu selon les services de l'État. Il ajoute que la zone concernée comporte des sites archéologiques qui mériteront attention. Il signale que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est l'outil approprié prévu par les textes pour prendre en compte une telle complexité.

Après ces échanges très riches, Monsieur le Préfet de Région propose pour conclure que le prochain comité de pilotage ait lieu rapidement, en juin sur le terrain, à la réserve naturelle et sur le fleuve afin de visualiser les enjeux présentés par chacun.

En conclusion, Christian Jacob se félicite du caractère constructif de cette réunion.

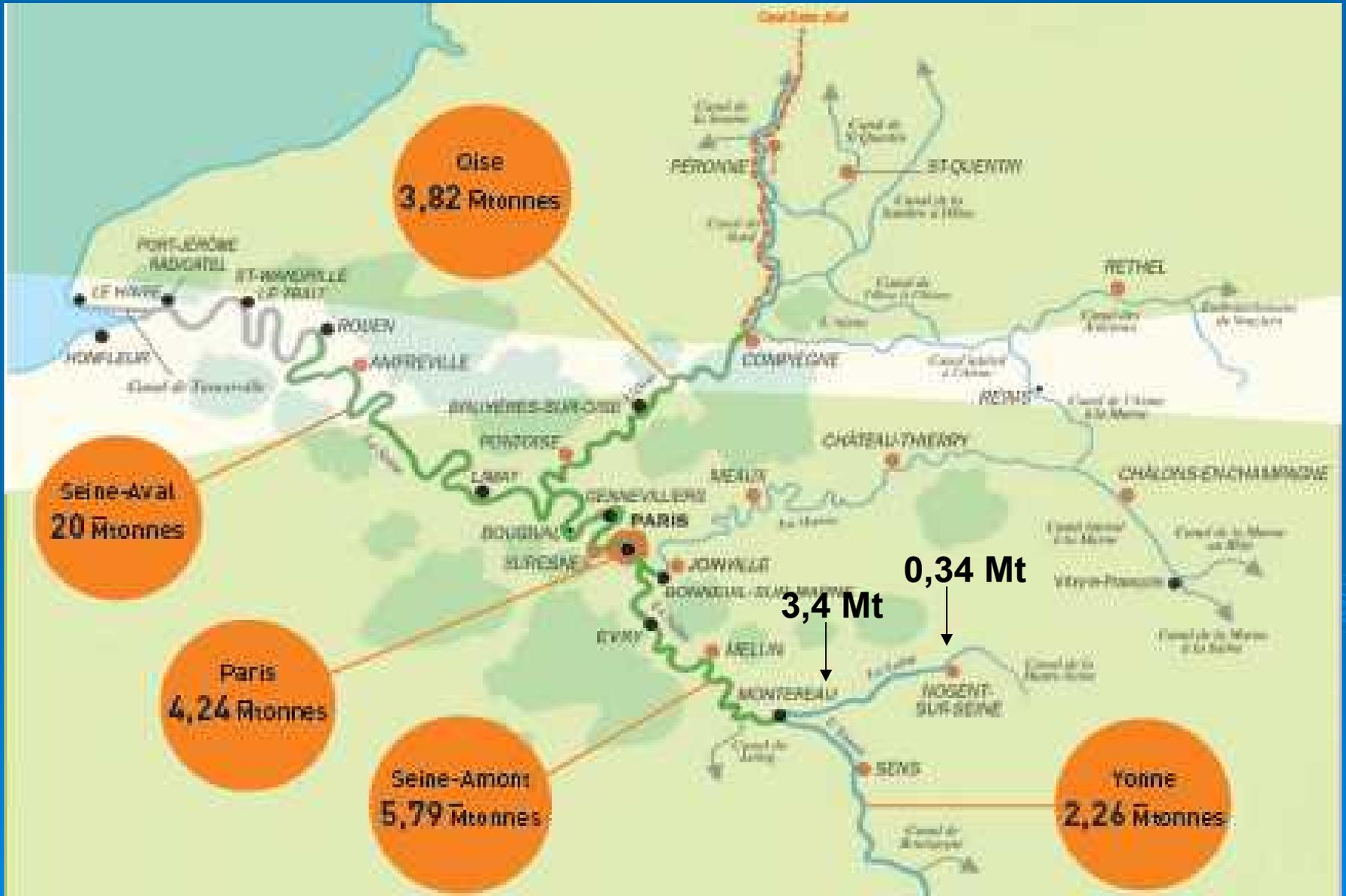
Les documents présentés en séance par Pierre Verdeaux, Voies Navigables de France (VNF) et l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine sont joints en annexe.

**Mise à grand gabarit de la liaison
entre Bray/Seine
et Nogent/Seine**

Bassin de la Seine et Seine amont

- **Trafics fluviaux sur le bassin de la Seine 2009/2008**
 - + 0,66% de tonnes transportées (22,1 millions de tonnes)
 - +2,47% de tonnes.kilomètres (3,92 milliards de t.k)
 - Produits agricoles +11,07% (3,15 millions de tonnes)
 - Véhicules et conteneurs +27% (2,03 millions de tonnes)
 - Minéraux et matériaux de construction –3,08% (12,90 millions de tonnes)

Bassin de la Seine et Seine amont



La mise à grand gabarit Bray-Nogent

- Des études d'opportunité conduites en deux volets :
 - un **volet socio-économique** (février 2009 – février 2011)
 - Objectif : définir et évaluer socio-économiquement les scénarios de projet
 - un **volet technico-environnemental** (novembre 2009 – février 2011)
 - Objectif : définir un projet de moindre impact pour chaque scénario de projet

Le volet socio-économique :

- Estimation de la demande de transport et de son évolution
- Définition des scénarios de projet
- Evolution de l'offre portuaire
- Calage d'un modèle de simulation de la répartition de la demande de transport sur les différents modes (voie d'eau, fer, route)
- Calculs des taux de rentabilité interne des scénarios de projet au regard des conclusions du volet technico-environnemental et identification des bénéfices par acteur

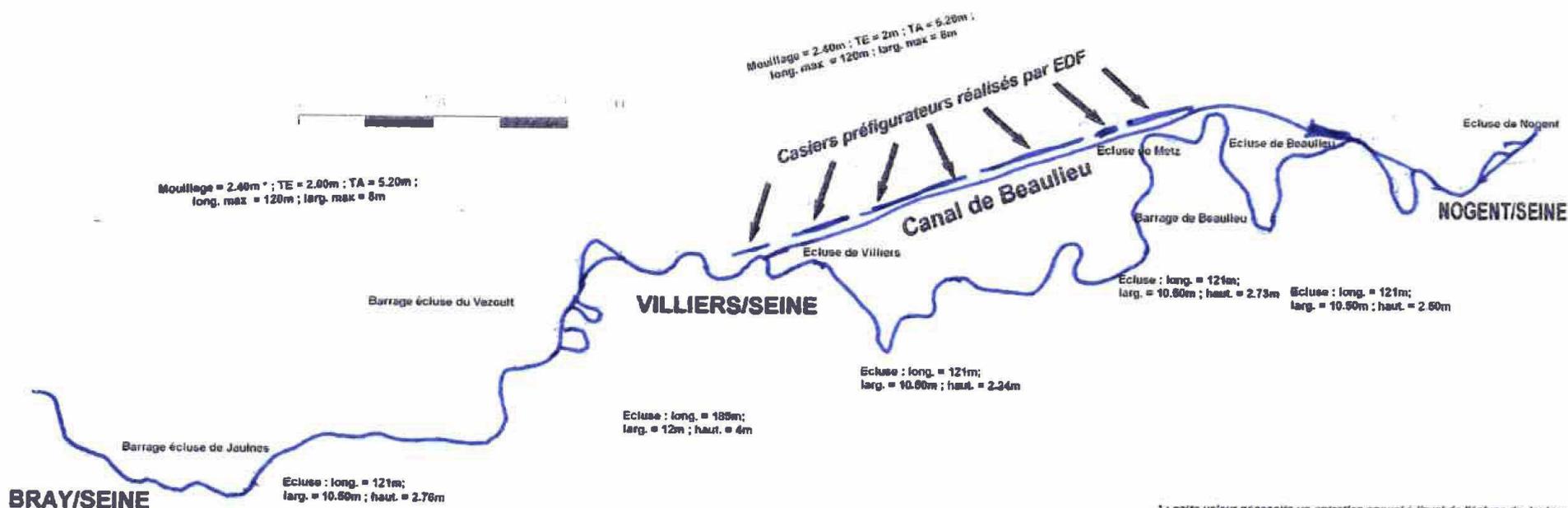
Le volet technico-environnemental :

- Mise en place des référentiels techniques, environnementaux et hydrauliques
 - définition du référentiel technique des scénarios de projet
 - réalisation d'un diagnostic du gabarit de navigation actuel
 - définition du référentiel environnemental de la zone d'étude
 - réalisation d'une modélisation hydraulique de la Petite Seine
- Définition des scénarios de moindre impact environnemental et des engagements environnementaux du maître d'ouvrage
 - identification d'une solution technique pour chaque scénario de projet
 - analyse des impacts environnementaux et hydrauliques potentiels
 - améliorations environnementale et hydraulique des scénarios de projet
 - identification des engagements environnementaux du maître d'ouvrage

Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 0 : situation actuelle

Ce scénario est celui du fil de l'eau avec des investissements concentrés sur les aspects sécurité, fiabilité et l'augmentation des horaires de navigation pour limiter les temps d'attente

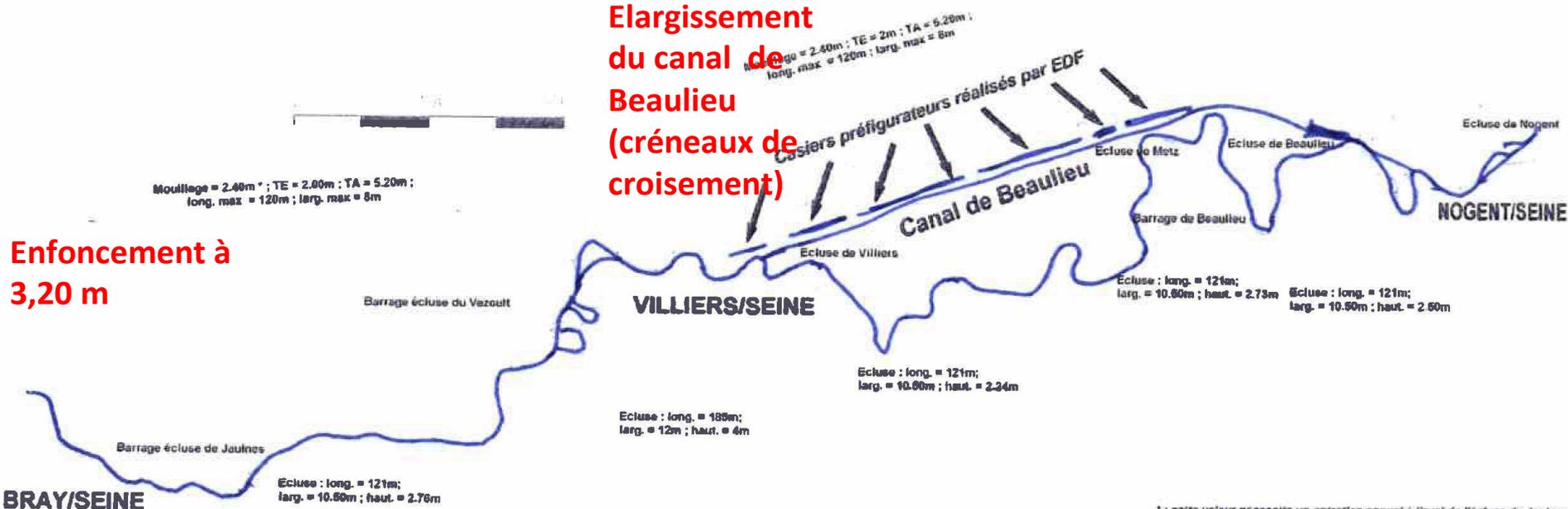


Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 1 : classe IV (1000 tonnes, 70 EVP)

Création d'un accès au port de Nogent pour les bateaux de classe IV (longueur 85 m, mouillage 2,50m) et au port de Bray pour les bateaux de classe Va (2500 tonnes, longueur 110 m, mouillage de 3,20 m), hauteur libre sous les ponts sur l'ensemble de la section permettant le transport de deux hauteurs de conteneurs

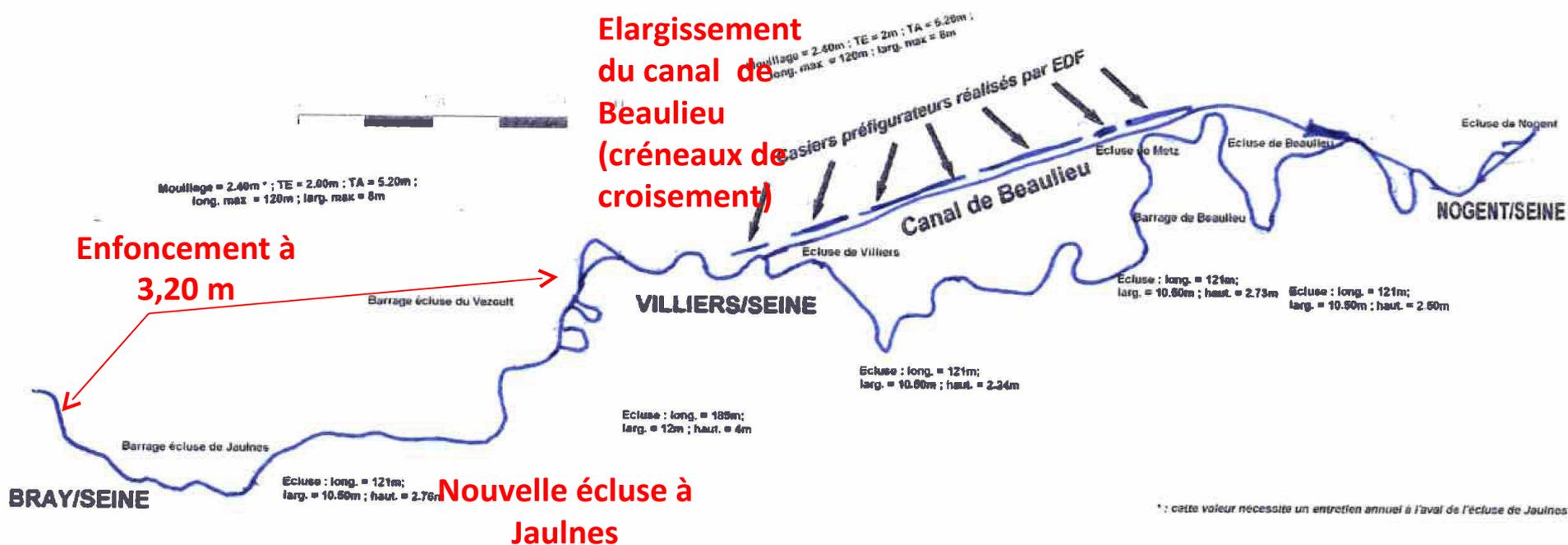
**Élargissement
du canal de
Beaulieu
(créneaux de
croisement)**



Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 2 : classe IV+ (1000 tonnes, 70 EVP)

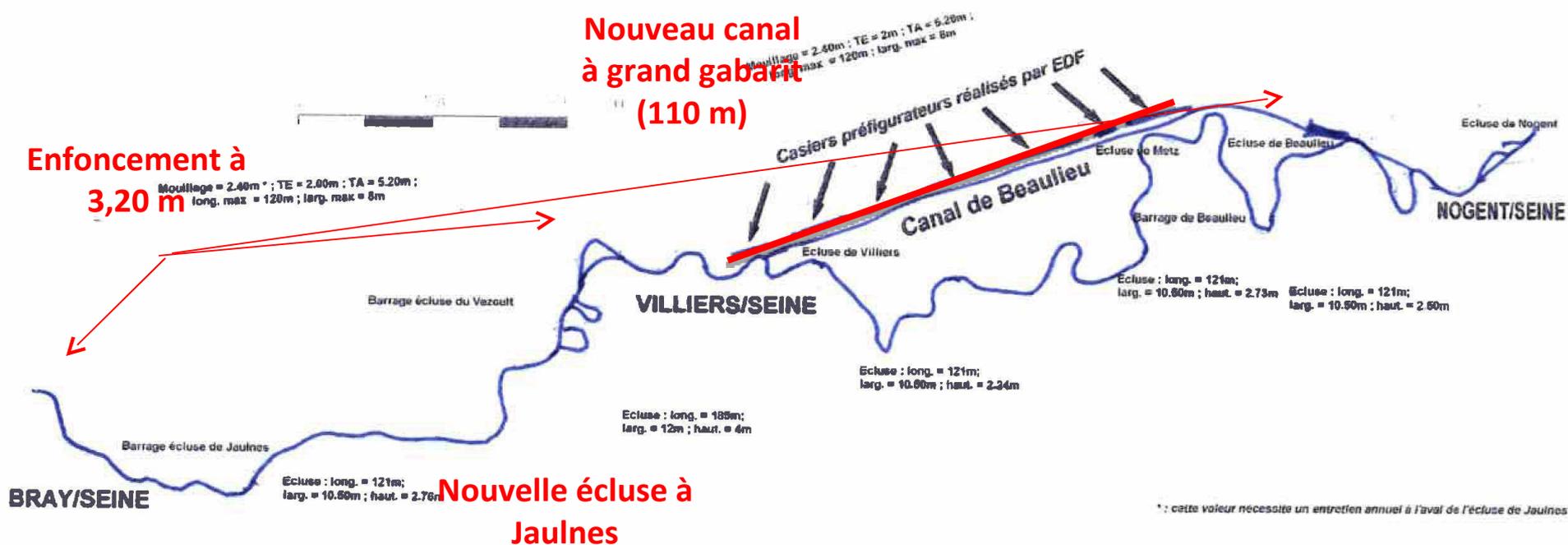
Ce scénario est identique au précédent à la différence que le gabarit Va (2500 tonnes, longueur 110 m, mouillage 3,20 m) étendu jusqu'à l'entrée du canal de Beaulieu



Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 3 : classe Va (2500 tonnes, 105 EVP) Scénario central

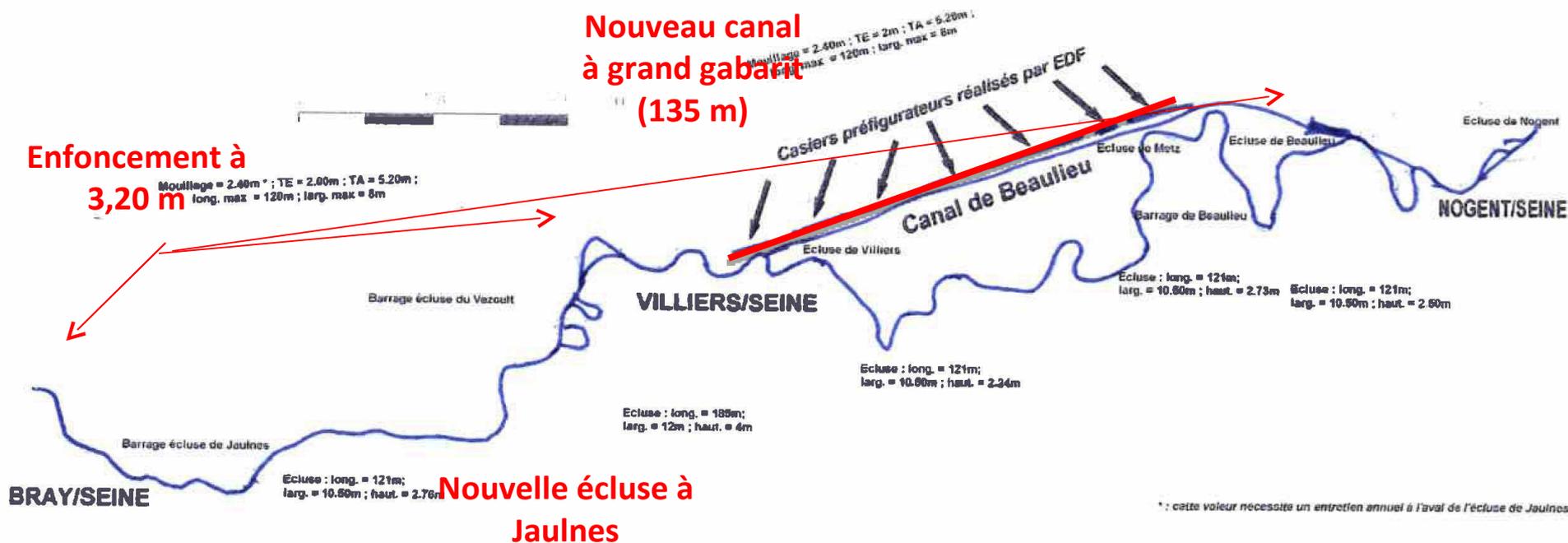
Accès au port de Nogent-sur-Seine au gabarit Va
(2500 tonnes, longueur 110 m, mouillage 3,20 m).



Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 4 : classe Va+ (3000 tonnes, 135 EVP)

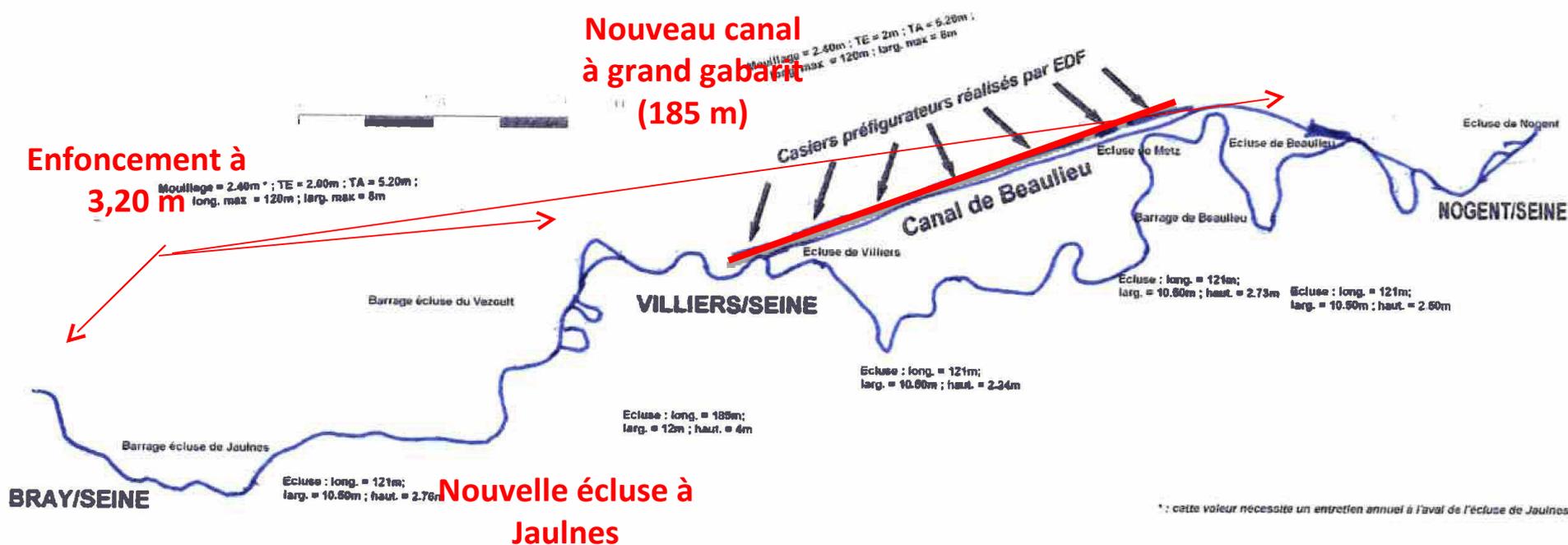
Les investissements portent l'accès au port de Nogent-sur-Seine au gabarit Va+ (longueur 135 m, moullage 3,20 m).



Mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénario 5 : classe Vb (4000 tonnes, 180 EVP)

Les investissements portent l'accès au port de Nogent-sur-Seine au gabarit Vb (longueur 180 m, mouillage 3,20 m).



La mise à grand gabarit Bray-Nogent

Scénarios	Desserte	Vrac	Conteneurs
Scénario 1	Bray Va	2500 tonnes	105
	Villiers IV	1000 tonnes	70
	Nogent IV	1000 tonnes	70
Scénario 2	Bray Va	2500 tonnes	105
	Villiers Va	2500 tonnes	105
	Nogent IV	1000 tonnes	70
Scénario 3	Bray Va	2500 tonnes	105
	Villiers Va	2500 tonnes	105
	Nogent Va	2500 tonnes	105
Scénario 4	Bray Va+	3000 tonnes	135
	Villiers Va+	3000 tonnes	135
	Nogent Va+	3000 tonnes	135
Scénario 5	Bray Vb	4000 tonnes	180
	Villiers Vb	4000 tonnes	180
	Nogent Vb	4000 tonnes	180

Point d'étape du projet des Grands Lacs de Seine

29 janvier 2010

sommaire ◀ ▶



 **île de France**



LA BASSEE UN PROJET DE LONG TERME



Années 90

Étude des principes de l'aménagement et des enjeux socio – économiques

2001-2007

Étude globale (4M€) des caractéristiques du projet et de son intégration dans le territoire

Reconnaisances fines et concertation approfondie

2007-2013

Débat public d'opportunité

Montage opérationnel du projet et études détaillées d'avant-projet (14M€)

2014-2020

Réalisation des premières tranches du projet (472M€ hors foncier)

Réalisation des tranches suivantes en fonction des inscriptions budgétaires

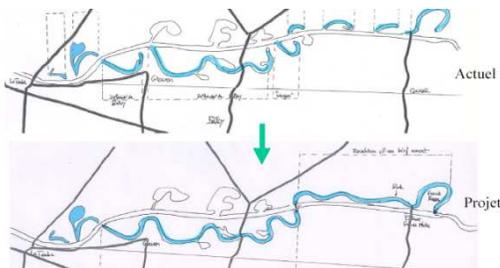
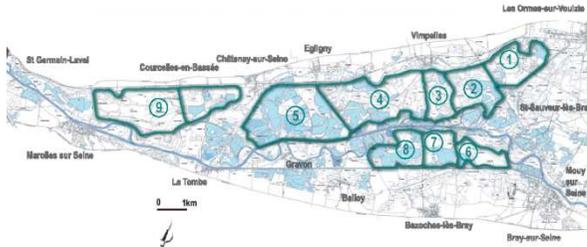
sommaire ◀ ▶



île de France



2001-2007: Étude globale du projet et de son intégration dans le territoire



- ▶ **Caractéristiques et performances hydrauliques**
 - Volumes de stockage
 - Caractéristiques techniques des ouvrages
 - Réduction des dommages
- ▶ **Objectifs de gestion écologique et compatibilités**
 - Enjeux environnementaux et occupation du sol
 - Projet de gestion écologique
- ▶ **Compatibilité avec le développement du territoire**
 - Maîtrise foncière
 - Compatibilité avec le développement des usages et des activités (extraction de granulats, loisirs, agriculture, ...)

sommaire ◀ ▶



île de France



2007-2013: Point d'étape du 29 janvier 2010

- ▶ **Caractéristiques et intégration dans le territoire déterminées**
 - Objectifs hydrauliques et écologiques
 - Compatibilité avec les enjeux et le développement du territoire

- ▶ **Dossier de saisine et débat public**
 - Des études suffisamment détaillées pour caractériser les enjeux du site de la Bassée
 - Une mise à jour des données environnementales et des compléments sur les « alternatives » et sur « l'aval » nécessaires

- ▶ **Avant Projet**
 - Une mise à jour nécessaire avant le consultation de maîtres d'oeuvre
 - Des compléments de prospections terrain
 - Une réflexion croisée sur les problématiques techniques/ hydrauliques/ environnementales

sommaire



 **île de France**



2010-2011: Actualisation des études

- ▶ Étude d'actualisation de l'estimation des dommages socio-économiques des crues en région parisienne
- ▶ Analyse multicritères (intégrant analyse coût bénéfices) du projet et des alternatives sur le bassin de l'Yonne
- ▶ Études hydraulique et hydrogéologique
- ▶ Évaluation des effets du changement climatique sur le bassin-versant de la Seine
- ▶ Étude de neutralité énergétique
- ▶ Étude des matériaux utilisables pour la réalisation de l'ouvrage
- ▶ Études écologiques et environnementales/ Études agricoles
- ▶ Étude sur l'aménagement du territoire associé à la réalisation du projet

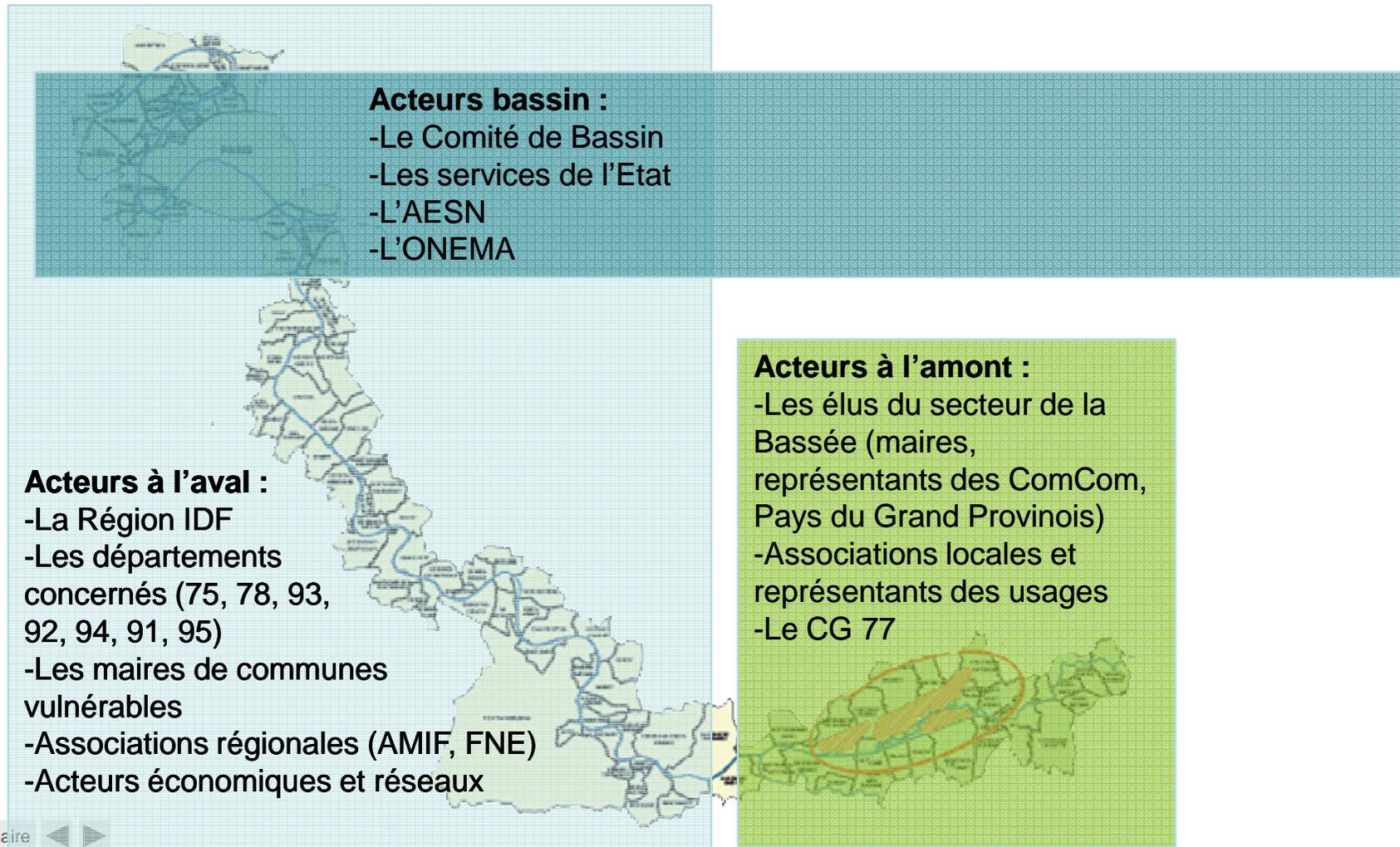
sommaire



 île de France



2010-2011: Rencontres avec les acteurs



Acteurs bassin :

- Le Comité de Bassin
- Les services de l'Etat
- L'AESN
- L'ONEMA

Acteurs à l'aval :

- La Région IDF
- Les départements concernés (75, 78, 93, 92, 94, 91, 95)
- Les maires de communes vulnérables
- Associations régionales (AMIF, FNE)
- Acteurs économiques et réseaux

Acteurs à l'amont :

- Les élus du secteur de la Bassée (maires, représentants des ComCom, Pays du Grand Provinois)
- Associations locales et représentants des usages
- Le CG 77

sommaire ◀ ▶

Point d'étape du projet des Grands Lacs de Seine

29 janvier 2010

sommaire ◀ ▶



île de France

